

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/64

11 décembre 1996

(96-5242)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

MALAISIE

Déclaration de S.E. Dato' Seri Rafidah Aziz
Ministre du commerce international et de l'industrie

La Réunion ministérielle de Singapour est essentiellement une réunion d'examen afin d'évaluer les progrès ou autres concernant la mise en oeuvre des divers accords du Cycle d'Uruguay. Le rapport du Conseil général a identifié un certain nombre de problèmes et de difficultés en matière de mise en oeuvre pour beaucoup de pays et il est important que l'OMC donne la priorité aux mesures nécessaires pour régler les difficultés et aider les pays concernés à surmonter leurs problèmes pour la mise en oeuvre.

Il est incontestable que des problèmes de notification, par exemple, se posent parce que les prescriptions en matière de notification sont à la fois complexes et astreignantes et demandent de la part des Membres des compétences techniques et des ressources importantes. Etant donné que la notification est un élément essentiel de la mise en oeuvre puisqu'elle assure la transparence et constitue la base permettant de surveiller l'observation des engagements, il est important que nous examinions comment ces procédures de notification pourraient être encore rationalisées et simplifiées.

En ce qui concerne les règles d'origine, les travaux en vue de la formulation de règles harmonisées dans ce domaine progressent lentement, avec pour résultat que certains pays imposent unilatéralement des règles d'origine arbitraires affectant les exportations de textiles des pays en développement. De telles actions privent de sens les programmes de libéralisation prévus dans l'Accord sur les textiles et les vêtements.

En ce qui concerne les pratiques antidumping, nous devons faire en sorte que les travaux sur les mesures d'anticonournement soient achevés dès que possible et nous devons examiner les initiatives flagrantes prises par certains pays qui ont recours à des mesures antidumping comme à une forme de harcèlement commercial. De telles mesures sont injustifiables et ont un impact négatif sur le commerce et l'investissement des pays affectés.

Les différents cycles de négociations passés ont conduit à un système commercial multilatéral renforcé qui est fondé sur des règles et orienté sur des disciplines. Toutefois, l'action unilatérale récente d'un Membre de l'OMC pour faire adopter et tenter de faire appliquer une législation nationale avec application extraterritoriale compromettra sûrement les efforts de plus de quatre décennies pour renforcer le système commercial multilatéral.

Une telle initiative est contraire aussi aux aspirations et aux objectifs de l'OMC et je tiens à engager instamment les Membres de l'OMC à rejeter ce type d'initiative et à réaffirmer la primauté du système commercial multilatéral.

En ce qui concerne le commerce et l'environnement, il est nécessaire de souligner que l'objectif de protection de l'environnement devrait être poursuivi dans le contexte du développement durable et que le principe de non-discrimination de l'OMC, qui est fondamental, ne devrait pas être compromis

au nom d'objectifs environnementaux. Nous reconnaissons certes, par exemple, le bien-fondé de l'étiquetage et de l'éco-étiquetage afin de fournir aux consommateurs des informations pour qu'ils fassent leur choix, mais l'application sans discrimination de ces systèmes affecte les exportations des pays en développement.

Nous devons assurer que dans les systèmes d'éco-étiquetage qui sont développés, les critères adoptés soient convenus multilatéralement et ne soient pas dirigés contre les exportations spécifiques de pays en développement.

On a accepté le principe qui veut que les pays, en particulier les économies en développement, libéraliseront leur secteur des services à un rythme adapté à leurs capacités à cet égard et à leur niveau de développement économique.

Pour pouvoir permettre aux pays en développement de contribuer positivement au processus de libéralisation, en particulier pour la poursuite des négociations sur les services financiers, le transport maritime et les télécommunications de base, il est important que le principe de la libéralisation progressive soit pleinement accepté et respecté. Aucune pression indue ne devrait être exercée sur les pays pour obtenir plus que ce qu'ils peuvent offrir.

Le programme de travail futur de l'OMC a été clairement établi et la réunion de Singapour doit assurer que tous les éléments du programme incorporé seront dûment mis en oeuvre.

Cette tâche déjà lourde implique que l'attention centrale de l'OMC ne soit pas détournée par des questions étrangères de travaux plus importants concernant la mise en oeuvre, l'achèvement des travaux en suspens et le programme incorporé.

A la Réunion ministérielle de Singapour il est clair que les questions nouvelles ont occupé le premier plan et que le débat a été dominé par la question de savoir comment l'OMC devrait traiter ces aspects, aux dépens de l'attention qui devrait être donnée au processus d'examen et aux programmes de travail existants de l'OMC.

Les discussions et les débats sur la question des normes du travail se sont révélés être un facteur de division. La Malaisie rejette toute tentative de lier les normes du travail et autres clauses sociales au commerce et aux mesures commerciales de même qu'elle rejette toute initiative visant à examiner et discuter les normes du travail et autres clauses sociales dans le cadre de l'OMC.

La Malaisie accepte le fait que les pays doivent observer des normes du travail fondamentales internationalement reconnues, mais les questions relatives au travail et aux normes du travail doivent être traitées par l'OIT, seul organe compétent en la matière.

La Malaisie rejette aussi l'utilisation de mesures commerciales pour faire appliquer les normes du travail et elle réaffirme l'idée que l'avantage comparatif et compétitif des pays où les salaires sont bas ne doit pas être mis en cause.

En ce qui concerne le lien entre investissement et commerce, la Malaisie ne peut pas accepter ou approuver quelque tentative en faveur de la formulation de règles multilatérales concernant l'investissement dans le cadre de l'OMC, même si l'idée de travaux de principe peut être admise à condition que cela ne conduise pas à un processus de négociation.

La Malaisie voit un certain mérite à ce qu'un groupe de travail de l'OMC étudie les questions soulevées par les Membres sur les lois et politiques en matière de concurrence liées au commerce,

ainsi que les pratiques anticoncurrentielles et l'abus des mesures commerciales. Toutefois, il est important que cette étude ne conduise pas à des négociations dans le cadre de l'OMC.

Il a été indiqué qu'en dépit de l'expansion du commerce mondial, le commerce des 48 pays les moins avancés s'était détérioré et que leur intérêt s'était marginalisé. L'OMC a certainement la responsabilité d'aider ces pays et de veiller à ce qu'ils bénéficient à terme du programme de travail de l'OMC.

J'aimerais donc répéter que l'OMC et le Secrétariat devraient donner la priorité qui est due à leur programme de travail existant et ne pas se préoccuper des nouvelles questions qui sont introduites par les parties intéressées.

L'OMC ne peut pas être considérée comme une organisation polyvalente à qui il peut être demandé de débattre et de traiter toutes les questions sociales affectant les Membres et tous les problèmes sociaux du monde. Ces questions sont traitées mieux et de façon plus appropriée par d'autres organisations compétentes.

L'OMC doit concentrer son attention sur le commerce et la promotion du commerce mondial. La croissance économique induite par le développement du commerce des Membres de l'OMC aiderait à pallier les problèmes sociaux et socio-économiques et, notamment, à améliorer les conditions d'emploi de leur main-d'oeuvre.